

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 03/06/2024

Raportu n°12

Programme de travaux de sécurisation de la voirie communale 2024 – adoption et demande financement au titre des amendes de police

SERVIZIU FINANZE

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de l'existence du dispositif des amendes de police qui offre la possibilité aux collectivités de moins de 10.000 habitants de bénéficier d'une aide au financement de leurs opérations d'investissement relative à la sécurité routière.

Monsieur le maire présente aujourd'hui au Conseil municipal le projet de travaux de sécurisation routière pour l'année 2024 avec :

1. La réfection des trottoirs du lotissement les jardins d'Ortale. Les trottoirs de la voirie du lotissement, intégrée au domaine public communal, nécessite une réfection complète afin de sécuriser le passage des piétons dans le lotissement, pour un montant hors taxes de 29.768,10 €.
2. Le réaménagement du carrefour du lotissement du Bevincu afin de sécuriser le cheminement piétons aux abords du carrefour, pour un montant hors taxes de 45.054,00 €.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se positionner sur le projet présenté pour un total de travaux hors taxes de 74.822,10 € afin de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour sa réalisation.

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

ARTICLE PREMIER : d'approuver le programme de travaux 2024 de sécurisation piétonne de la voirie communale.

ARTICLE 2 : de décider de solliciter une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 80% de la somme de 74.882,10 € hors taxes soit 59.857,68 €.

ARTICLE 3 : d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces utiles à la sollicitation de la subvention au titre des amendes de police.